

450 av. J.-C.

difficulté, en 604, de relâcher les patriotes achéens internés depuis seize ans en Italie, et dont la diète n'avait cessé de solliciter l'élargissement. Pourtant il se trompait. Tout ce philhellénisme romain n'avait en aucune façon amené la réconciliation au dedans du parti national : et rien ne le fit mieux voir que la conduite des Grecs envers les Attalides. En sa qualité d'ami des Romains, Eumène II avait encouru leur haine violente (p. 13) ; mais à peine ont-ils appris que la brouille s'est mise entre le roi et Rome, aussitôt le premier reconquiert la popularité ; et de même que jadis ils avaient attendu de la Macédoine la délivrance du joug étranger, de même aujourd'hui les *Évelpides*<sup>1</sup> attendent de Pergame leur libérateur. Dans ce système confus de petits États, le désordre social était manifestement à son comble. Le pays se dépeuplait, non par la guerre ou la peste, mais par la répugnance croissante dans les hautes classes à entrer dans le mariage, à s'embarasser d'une femme et d'enfants ; et pendant ce temps la Grèce était la terre promise d'une cohue d'aventuriers sans foi ni loi, qui venaient y attendre l'officier recruteur. Les cités tombaient au plus profond de l'abîme de la dette : il n'y avait plus ni honneur dans les relations d'affaires, ni crédit, qui se fonde sur l'honneur : quelques villes, Athènes et Thèbes en tête, à bout d'expédients financiers, s'étaient effrontément jetées dans le brigandage et pillaient leurs voisines. Au sein des fédérations, les dissensions intestines étaient prêtes à se rallumer, notamment entre les membres volontaires de la ligue Achéenne et ceux qui n'y étaient entrés que forcés et contraints. Si donc les Romains croyaient, et je l'admets, à un état de choses conforme à leur désir, s'ils avaient réellement confiance dans le calme apparent de l'heure actuelle,

<sup>1</sup> [Ἐβελπίδες, qui ont bonne espérance.]

bientôt ils allaient, et à leurs dépens, reconnaître que la génération nouvelle en Grèce ne valait pas mieux et n'était en rien plus sage que son aînée. Les Hellènes saisirent aux cheveux la première occasion qui s'offrit d'avoir maille à partir avec la grande République.

En 605, *Diæos*, alors chef de la ligue Achéenne, ayant à couvrir je ne sais quelle sale intrigue, émit tout à coup en pleine diète une prétention hostile aux Lacédémoniens. Il soutint que jamais les Romains ne leur avaient accordé, en tant que membres de la ligue, l'exercice de certains droits particuliers, l'exemption de la juridiction criminelle achéenne, la faculté d'envoyer à Rome deux ambassadeurs à eux. *Diæos* mentait impudemment : mais la diète admit naturellement ce qu'elle voulait croire. Aussitôt les Achéens de se préparer à faire triompher leurs assertions les armes à la main. Les Spartiates, plus faibles, cèdent ; ou plutôt, ceux d'entre eux dont l'extradition était réclamée, quittent leur patrie et vont à Rome se porter plaignants devant le Sénat. Comme d'habitude, réponse leur est donnée qu'une commission expressément envoyée fera son enquête sur place. Mais, au lieu de rapporter les paroles du Sénat selon leur teneur, les envoyés spartiates et achéens mentent à leur tour, et racontent, chacun de leur côté, qu'ils ont obtenu une sentence favorable. Les Achéens, qui ont donné secours aux Romains contre le faux Philippe, dans la récente campagne de Thessalie, s'estiment un instant les alliés et les égaux de Rome de par le droit et l'importance politique. Dès l'an 606, ils pénètrent en Laconie, conduits par *Damocritos*, leur stratège. En vain, à la demande de Métellus, une ambassade romaine, de passage en Grèce et se rendant en Asie, les invite à se tenir en paix et à attendre l'arrivée des commissaires. Un combat est livré : mille Spartiates y perdent la vie : Sparte même succomberait, si *Damocritos* n'était pas un

449 av. J.-C.

448.

triste capitaine autant qu'il est un triste homme d'État. La diète le dépose, et son successeur, *Diavos*, l'auteur de tout le mal, continue la guerre, tout en donnant au général redouté qui commande en Macédoine l'assurance de la soumission complète de la ligue aux volontés de Rome. Enfin paraît la commission si longtemps attendue : *Aurelius Orestes* la préside. On dépose les armes, et la diète s'assemble à Corinthe pour recevoir les communications des Romains. Mais quel n'est point l'étonnement et la colère des Achéens? Rome voulait faire cesser l'annexion violente et contre nature de Sparte à la confédération achéenne (III, pp. 370-372); et elle tranchait dans le vif au préjudice des Achéens. Peu d'années auparavant déjà (591), ils avaient dû abandonner leurs prétentions sur la ville étolienne de Pleuron (III, p. 370). Aujourd'hui, il leur est nettement enjoint d'avoir à renoncer à toutes leurs conquêtes et acquisitions d'autant de la seconde guerre de Macédoine : ils perdront Corinthe, Orchomène, Argos, Sparte dans le Péloponnèse, et de plus *Héraclée sous l'OEta* : leur ligue sera ramenée aux limites existantes au temps où la guerre d'Hannibal a pris fin. En entendant leur condamnation, les délégués se soulèvent en pleine place publique; ils n'écoutent plus les Romains, font connaître l'état des choses à la foule; et tous, tourbe des gouvernants et des gouvernés, décident d'abord qu'ils mettront la main sur les Lacédémoniens présents : n'est-ce point Sparte qui a attiré sur eux l'orage? Les arrestations se font tumultueuses et brutales : porter un nom laconien, porter la chaussure laconienne, c'en est assez pour être aussitôt jeté en prison : on viole même la demeure des envoyés de Rome, pour y rechercher ceux qui s'y seraient réfugiés; et peu s'en faut que des paroles injurieuses pour les représentants de la République on n'en vienne aux voies de fait. Ils s'en

163 av. J.-C.

retournent indignés; ils rendent compte au Sénat de leurs griefs, qu'ils exagèrent même. Le Sénat persista dans sa modération systématique envers les Grecs, et se borna à de simples représentations. *Sextus Julius Cæsar* se rendit à la diète, à *Ægion* : usant des formes les plus douces, et sans presque faire allusion à la réparation due pour les injures récentes, il réitéra les ordres de Rome (printemps de 507). Mais les hommes qui dirigeaient les destinées de l'Achaïe, et *Critolaos*, le nouveau stratège (de mai 607 à mai 608), en politiques profonds et avisés qu'ils s'imaginaient être, avaient conclu de l'attitude de César qu'il fallait que les affaires de Rome allassent mal en Afrique et en Espagne (Rome alors guerroyait contre Carthage et Viriathus); ils redoublèrent leurs duplicités et leurs offenses. On demanda à César, en vue de terminer les différends entre les partis, d'indiquer la réunion de leurs députés à *Tégée* : César le voulut bien. Il s'y trouva seul avec les Lacédémoniens, et l'on avait attendu longtemps, quand enfin Critolaos se présenta. A l'entendre, l'assemblée générale du peuple achéen avait seule compétence dans la question : il fallait donc renvoyer la délibération à la prochaine réunion de la diète, c'est-à-dire à six mois. Là-dessus César repartit pour Rome : mais le peuple achéen déclara en forme, et sur la motion du stratège, la guerre à Sparte. Métellus tenta une fois encore la conciliation, et envoya des députés à Corinthe : l'*Ecclésie* (assemblée) bruyante et tumultueuse, composée en grande partie de la populace de cette ville commerçante et industrielle, étouffa de ses cris la voix des Romains, et les contraignit à vider la tribune. Il y eut une indicible effervescence de joie lorsque Critolaos s'écria qu'on voulait bien des Romains pour amis, mais non pour maîtres; et les membres de la diète ayant voulu s'interposer, le peuple protégea son

147 av. J.-C.

145-146.

146 av. J.-C.

favori, et couvrit d'applaudissements toutes ses grandes phrases sur « la trahison des riches, la nécessité d'une dictature militaire, » et ses allusions mystérieuses « à la levée de boucliers prochaine de tous les peuples et des rois contre Rome! » Dans ce mouvement révolutionnaire des esprits, deux décisions furent prises, qui le peignent au vif : les clubs furent déclarés en permanence jusqu'au rétablissement de la paix : tous les procès pour dettes furent suspendus. L'Achaïe avait donc la guerre, non sans alliés toutefois : les Thébains et les Bœotiens, et aussi les Chalcidiens se joignaient à elle. Dès les premiers jours de 608 les Achéens entrent en Thessalie, pour réduire *Héraclée sous l'OEta*, qui avait abandonné la ligue, en conformité de la sentence du Sénat. Le consul *Lucius Mummius*, expédié en Grèce, n'était point encore arrivé : aussi ce fut Métellus qui marcha au secours d'Héraclée avec les légions de Macédoine. Quand l'armée achæo-thébaine apprend que les Romains s'avancent, il n'est plus question de se battre : on délibère pour savoir comment regagner le Péloponnèse et s'y mettre en sûreté ; puis on décampe au plus vite, sans même songer à prendre position aux Thermopyles. Métellus poursuit les fuyards ; il les atteint et les écrase près de *Scarphée*, en Locride. L'armée grecque perdit là beaucoup de monde, en morts et en captifs : de Critolaos on n'eut jamais de nouvelles depuis le jour de la bataille. Les débris de son armée errent par le pays en bandes détachées ; partout demandant asile, partout on les repousse : les milices de *Patræ* sont défaites en Phocide : le corps d'élite des Arcadiens succombe à *Chéronée* : la Grèce du nord est évacuée, et de toute la foule des Achéens, de toute la population de Thèbes qui a pris la fuite en masse, bien peu seulement peuvent regagner le Péloponnèse. Métellus, comme toujours, usa de douceur pour amener ces malheureux à cesser leur folle résistance : il ordonna de

relâcher tous les Thébains, sauf un seul. Sa bienveillance échoua, non pas tant contre l'énergie nationale que contre le désespoir d'un chef ne prenant souci que de sa propre tête. *Diæos* avait été renommé stratège après la mort de Critolaos. Il convoque tous les Grecs en armes sur l'isthme, ordonne de faire entrer dans les cadres douze mille esclaves nés en Grèce, exige des riches de l'argent, et quand les amis de la paix ne rachètent pas leur vie à prix d'or, en corrompant le tyran, il les envoie à l'échafaud. La guerre continua donc, et dans le même style. L'avant-garde achéenne comptait quatre mille hommes : placée devant Mégare, elle s'enfuit avec *Alcamène*, son chef, aussitôt qu'elle vit déboucher les aigles. Métellus se préparait à attaquer de suite le corps principal qui gardait l'isthme : à ce moment le consul Mummius arrive au camp avec une suite peu nombreuse et prend le commandement. Mais les Achéens, qu'enhardit une sortie heureuse contre les avant-postes romains surpris par eux, viennent offrir le combat à une armée double de la leur. La bataille a lieu à *Leucopétra*, sur l'isthme, les Romains l'ayant aussitôt acceptée. Dès le début, la cavalerie achéenne se disperse et se sauve à toutes brides devant les cavaliers romains six fois plus nombreux : les hoplites résistent, mais une division d'élite les prend en flanc et les bouscule. La lutte finit là. *Diæos* s'enfuit dans sa patrie [*Mégalopolis*], tue sa femme et prend du poison. Alors les villes se soumettent sans résistance, et l'imprenable Corinthe, où Mummius hésite durant trois jours à entrer, craignant quelque embuscade, Corinthe elle-même est occupée sans coup férir.

Le règlement des affaires grecques fut confié au consul, assisté d'une commission de dix sénateurs. Il se comporta, somme toute, de façon à mériter la reconnaissance du peuple qu'il avait à ses pieds. Soit dit en

L'Achaïe,  
province romaine.

passant, il y eut folle jactance à lui à prendre le titre « d'Achaïque [Achaïcus] » en souvenir de ses faits de guerre et de victoire, à bâtir et dédier un temple à Hercule victorieux. D'ailleurs, « homme nouveau, » pour parler comme les Romains d'alors, étranger au luxe et à la corruption aristocratiques, et peu aisé de fortune, Mummius fut juste et humain dans son administration. Il y aurait hyperbole de rhéteur à dire que Diaeos seul chez les Achéens, que Pythéas seul chez les Bœotiens, perdirent alors la vie : à Chalcis, de cruels excès se commirent ; mais généralement les condamnations capitales furent rares. On proposait de renverser les statues du fondateur du parti patriote en Achaïe, de Philopœmen : Mummius s'y opposa. Les amendes imposées aux villes n'allèrent point remplir les caisses du trésor de Rome : une partie servit à indemniser les cités qui avaient souffert, et il y eut plus tard remise du restant : quant aux biens des criminels de haute trahison, on les rendit à leurs ascendants ou enfants, s'ils en avaient, au lieu de les faire vendre au profit de l'État. Mais les trésors de l'art furent enlevés de Corinthe, de Thespies et des autres villes, et amenés pour partie à Rome, ou distribués pour partie aux villes de l'Italie<sup>1</sup> : quelques morceaux précieux allèrent aussi, à titre de dons pieux, orner les temples de l'Isthme, de Delphes et d'Olympie.

La même bienveillance présida aux mesures d'organisation définitive du pays. A la vérité, comme le voulait la règle de l'institution provinciale (III, p. 89), les ligues séparées sont dissoutes, la ligue Achéenne surtout ; entre les cités désormais isolées, le commerce (*commercium*) est restreint ou interdit : nul ne peut

<sup>1</sup> On a retrouvé dans quelques localités sables, à Parme, et même à Italica, en Espagne (p. 288), quelques piédestaux ou bases, portant encore le nom de Mummius, et qui ont supporté des œuvres d'art provenant du butin artistique de la campagne de Grèce de 608.

acquérir la propriété foncière dans deux cités à la fois. De plus, ainsi que Flamininus déjà avait commencé de le faire (III, p. 333), toutes les constitutions démocratiques sont supprimées ; et dans chaque cité la haute main appartient désormais à un conseil choisi parmi les plus riches. Chaque cité paye aussi un impôt fixe à Rome ; et, toutes ensemble, elles obéissent au proconsul de Macédoine, chef militaire suprême, ayant en outre les pleins pouvoirs administratifs et de justice, et qu'on vit parfois même évoquer à lui, pour en connaître, les procès criminels d'une plus grande importance. Rome, cependant, laissa à ces mêmes villes leurs « libertés, » c'est-à-dire, la souveraineté intérieure, purement nominale et de forme, si l'on considère que la République pesait sur elles par l'hégémonie qu'elle s'était attribuée, mais qui n'en comportait pas moins l'indépendance absolue de la propriété du sol et les droits de libre administration et de justice<sup>1</sup>. Et quelques années

<sup>1</sup> La réduction de la Grèce en province romaine se place-t-elle en l'an 608 ou non ? La question, en réalité, roule sur une dispute de mots. Il est certain que, dans l'ensemble, les cités grecques étaient restées « libres » (*Corp. insc. græc.*, 1543, 15, *Caesar, Bell. civ.*, 3, 4 ; Appien, *Mithr.*, 58 ; Zonar., 9, 31). Mais il n'est pas moins certain, d'autre part, qu'en même temps, les Romains « prirent possession du pays (*Tacit., Ann.*, 14, 21 ; 1 *Macchab.*, 8, 9, 10) » ; qu'à dater de ce jour, chaque cité eut à payer à Rome une redevance annuelle fixe (*Pausan.*, 7, 16, 6. — *Cf. Cicér., de Provinc. consul.*, 3, 5) ; que la petite île de Gyaros, par exemple, était taxée à 550 drachmes (*Strabon*, 10, 485) ; que les « haches et les verges » du proconsul romain se promenaient par tout le pays, dictant l'obéissance, et obéies (*Polyb.*, 1, c ; — *Cf. Cicér., Verr.*, l. 1, 21, 55) ; que le représentant de la République exerçait son droit de haute surveillance sur les institutions municipales des cités (*Corp. insc. græc.*, 1543), parfois même sur l'administration de la justice criminelle (*Ibid.* ; *Plutarch., Cim.*, 2), comme l'avait fait jusque-là le Sénat romain lui-même ; et qu'enfin, l'ère provinciale macédonienne (p. 340) est aussi, à cette même époque, reçue en Grèce. Les faits contradictoires que l'on oppose à notre conclusion ne sont autres que ceux dérivant de la condition de villes libres laissées d'ailleurs aux cités : il en résulte que tantôt on les considère comme placées en dehors de la province (*Suétone, Cæs.*, 25 ; *Colum.*, 11, 3, 26), tantôt comme lui appartenant (*Josèphe, Antiq. jud.*, 14, 4, 4). Le domaine de Rome en Grèce se limitait, je le veux, au territoire de

plus tard, Rome leur rendit comme l'ombre de leur ancien état fédéral. Elle alla même jusqu'à lever les interdits oppresseurs qui s'opposaient aux aliénations des propriétés foncières.

Destruction  
de Corinthe.

Un sort plus dur était réservé à Thèbes, Chalcis et Corinthe. Nous ne ferions point un reproche à Rome d'avoir désarmé les deux premières, d'avoir jeté à bas leurs murs, et d'en avoir fait des villes ouvertes; mais c'est une tache sombre dans les annales de la République que la destruction totale de la florissante Corinthe, de la première place de commerce de la Grèce. De l'ordre exprès du Sénat romain, le soldat courut sus aux habi-

89 av. J.-C.

Corinthe et à quelques parties de l'Eubée (*Corp. insc. grec.*, 5879) : elle n'y avait pas de *sujets*, dans le sens propre du mot; mais, à prendre les choses dans leur exactitude, à voir quels étaient les rapports entre les cités grecques et le gouverneur romain de la Macédoine, il faut reconnaître que, comme Massalie appartenait plus tard à la *Narbonnaise*, et *Dyrrachion* à la Macédoine, de même la Grèce propre dépendait de cette dernière province. Nous rencontrons ailleurs des exemples plus confirmatifs encore. A partir de 665, la Cisalpine se composait de cités au droit romain ou au droit simplement latin; elle n'en fut pas moins réduite en *province* par Sylla; et, au temps de César même, on trouve des contrées entièrement formées de cités au droit romain, le pays ne cessant pas pour cela d'être une province. C'est ici qu'apparaît nettement le vrai sens du mot *provincia* dans la langue politique de Rome; il ne signifie rien autre que « commandement », les attributions administratives et judiciaires du fonctionnaire investi du commandement n'étant à l'origine que les accessoires, les corollaires de sa dignité militaire [v. la dissertation déjà citée, *die Rechtsfrage*, etc. (*la Question de droit entre César et le Sénat*, n° 1)]. — Par contre, je m'empresse de reconnaître, prenant en considération la souveraineté formellement laissée et reconnue aux cités grecques libres, que les événements de 608 n'apportèrent point tout d'abord un changement notable dans les conditions de leur droit public; les différences ne sont que de fait. Au lieu d'être rattachées à la ligue Achéenne, les villes d'Achaïe se rattachent désormais à Rome à titre de *clientes tributaires*; et, à partir de l'établissement du proconsul préposé spécialement au gouvernement de la Macédoine, celui-ci, en ce qui touche la haute surveillance à exercer sur les États clients de la Grèce propre, remplace désormais les délégués directs de la métropole. Donc, selon qu'on se préoccupe davantage des faits ou de la forme, on peut soutenir que la Grèce appartient depuis 608, ou n'appartient pas encore, à la province de Macédoine; pour moi, j'estime que la première opinion se rapproche davantage de la vérité.

146.

146.

tants. Tous ceux qui ne périrent pas furent vendus comme esclaves; la ville ne perdit pas seulement ses murs et sa citadelle, rigueur inévitable, dès que Rome ne voulait pas s'y établir en force; elle fut rasée tout entière [*æquata solo*]; les imprécations solennelles d'usage défendirent de rien reconstruire jamais sur le lieu fait désert; et son territoire échut en partie à Siccyone, à la charge de défrayer, à défaut d'elle, les fêtes nationales Isthmiques; le reste fut déclaré domaine du peuple romain. Ainsi tomba « la prunelle de l'œil de la Hellade », le dernier et précieux joyau de cette terre de Grèce, jadis si riche en cités!

Que si nous jetons un dernier regard sur cette grande catastrophe, reconnaissons avec l'impartiale histoire, ce que les plus sages d'entre les Grecs d'alors ont reconnu sans détour, qu'on ne saurait imputer à faute aux Romains l'explosion de la guerre d'Achaïe. L'intervention des armes romaines a été tout d'abord appelée par des violations imprudentes de la foi jurée, par les témérités les plus folles de la part de leurs chétifs clients. La suppression de l'indépendance vaine et vide des ligues grecques, et, avec elles, de tout cet esprit de vertige hâbleur et pernicieux, devint un bonheur pour la contrée.

Le gouvernement du général romain placé à la tête de la province de Macédoine, tout en laissant beaucoup à désirer assurément, valait infiniment mieux que le perpétuel *imbroglio* administratif de confédérations chaque jour aux prises avec les commissions envoyées de Rome. A dater de ce jour le Péloponnèse cesse d'être le grand lieu d'embauchage de la soldatesque; il est attesté, et la chose se comprend d'elle-même, qu'avec le gouvernement direct de la République, la sûreté et le bien être publics ressuscitaient à peu près partout; les Grecs d'alors appliquaient, et non sans raison, à la chute de leur indépendance nationale, le mot fameux

de Thémistocle : « La ruine a détourné la ruine ! » L'indulgence exceptionnelle de Rome envers la Hellade s'éclaire d'un jour complet, dès qu'on jette les yeux sur la condition imposée par elle, à la même époque, aux Phéniciens et aux Espagnols. Traiter durement les barbares semblait chose permise ; mais envers les Grecs, les Romains du siècle des Scipions pratiquaient déjà la maxime qui sera plus tard dans la bouche de l'empereur Trajan : « Il serait d'un *barbare* et d'un homme cruel » d'enlever à Athènes et à Sparte l'ombre qui leur reste » de leur ancienne liberté ! » Aussi la catastrophe de Corinthe vient-elle faire un pénible contraste sur le fond du tableau ; au milieu des tempéraments adoucis dont use partout le vainqueur, elle soulève jusqu'à l'indignation des panégyristes des horreurs de Carthage et de Numance : rien ne l'excuse, en effet, dans le droit public de Rome, pas même les injures proférées contre les ambassadeurs dans les rues de la malheureuse ville ! Que l'on se garde pourtant d'attribuer l'odieux supplice à la brutalité d'un seul homme, de Mummius moins que de tout autre : Mummius, je le répète, n'a été que l'exécuteur d'une mesure froidement délibérée, froidement décidée en plein Sénat. Plus d'un bon juge y reconnaîtra la main du parti mercantile, qui, à cette époque, s'est introduit dans la région politique, et grandi à côté de l'aristocratie. En frappant Corinthe, on a voulu frapper la rivale commerciale. S'il est bien vrai que les gros trafiquants romains ont eu voix influente dans le règlement des affaires de la Grèce, on comprend pourquoi Corinthe a précisément payé pour le crime de tous ; pourquoi, non contents de la détruire dans le présent, ses juges l'ont aussi dévouée et proscrite pour l'avenir : défendant à tous de s'établir jamais sur ce sol propice aux échanges commerciaux. Le centre des affaires pour les spéculateurs romains, qui maintenant

affluent dans la Grèce, est transféré d'abord dans la Péloponnésienne Argos. Mais bientôt *Délos* l'emporte et devient l'entrepôt de Rome : déclarée *port franc* romain en 586, déjà elle a attiré une bonne part du mouvement de Rhodes (p. 34) ; elle héritera définitivement de Corinthe ; et pendant de longs siècles l'île d'Apollon sera la grande étape des marchandises allant de l'Orient vers les pays de l'Occident <sup>1</sup>.

468 av. J.-C.

De Rome au troisième continent de l'ancien monde il y avait déjà plus loin que des rivages de l'Italie à ceux d'Afrique, ou aux terres de Grèce et de Macédoine que d'étroites mers séparaient seulement de la métropole : aussi la domination de la République fit-elle des progrès plus lents et moins complets en Asie.

L'Asie.

Dans l'Asie Mineure, les Séleucides refoulés avaient laissé la première place aux rois de Pergame. Loin de s'égarer dans les traditions des monarchies fondées par les successeurs d'Alexandre, les Attalides, en politiques froids et prudents, se gardent de rêver l'impossible ; ils ne visent ni à étendre leurs frontières, ni à secouer le fardeau de la suzeraineté de Rome : tous leurs efforts, avec la permission de Rome, sont tournés vers le bien-être de leur royaume et les prospérités que donne la paix. Mais ils ont beau faire, ils encourent par là même la jalousie et les soupçons de la République. Maître du rivage européen de la Propontide, de la côte occidentale de l'Asie Mineure et du massif intérieur jusqu'aux limites de la Cappadoce et de la Cilicie : en

Le royaume de Pergame.

<sup>1</sup> Un des plus curieux faits attestant notre dire, c'est le nom donné chez les Romains à tous les objets d'art, de bronze ou d'airain, venus de Grèce. Au temps de Cicéron, on les désigne indifféremment par ces mots « *airain de Corinthe* » ou « *airain de Délos* ». On comprend facilement que les Italiens indiquaient par là, non le lieu de la fabrication, mais seulement le lieu de l'exportation (Plin., *Hist. nat.*, 34, 2, 9) ; loin de notre pensée, d'ailleurs, de nier contre l'évidence qu'il se soit aussi fabriqué des vases de ce genre à Corinthe et à Délos !

164 av. J. C.

relations étroites avec la cour de Syrie, où Antiochus Épiphanes (mort en 590) était monté sur le trône avec l'assistance des Pergaméniens, Eumène II se voyait tenu en méfiance par ceux-là même qui avaient fait sa grandeur. Il semblait d'autant plus grand, en effet, que ses voisins de Macédoine et de Syrie étaient tombés plus bas. Déjà nous avons dit plus haut (pp. 29 et s.) que le Sénat, au lendemain de la troisième guerre de Macédoine, avait usé envers son ancien allié des plus mauvais procédés diplomatiques, dans le dessein exprès de l'humilier et de l'affaiblir. Les rapports entre le roi de Pergame d'une part, et les villes commerçantes, libres ou à demi libres, situées au milieu de ses États, ou les barbares l'avoisinant, d'autre part, n'étaient que trop tendus déjà; la défaveur de l'État suzerain les rendit plus difficiles encore. Comme le traité de paix de 565 avait laissé indécise la question de savoir si les hauteurs du Taurus, au nord de la Pamphylie et de la Pisidie, appartenaient à la Syrie ou à Pergame, la vaillante nation des *Selges*, se donnant nominalement pour sujette du Syrien, opposa pendant de longues années la plus énergique résistance aux efforts d'Eumène II et d'Attale II. Les impraticables montagnes de la Pisidie lui servaient de citadelle. D'un autre côté, les Celtes d'Asie, qui, Rome le tolérant, n'avaient d'abord point refusé obéissance aux Pergaméniens, se révoltèrent, s'entendirent avec l'ennemi héréditaire des Attalides, avec Prusias de Bithynie, et commencèrent soudain la guerre (587). Le roi n'avait plus le temps de ramasser des mercenaires : en dépit de sa sagesse et de sa bravoure, ses milices asiatiques furent battues, et son territoire inondé par les barbares : puis quand, s'adressant aux Romains, il les supplia d'intervenir, on sait quel secours il put tirer de l'intervention que Rome lui prêta à sa manière (p. 31). Toutefois, dès qu'à l'aide de ses finances toujours en point,

189.

167.

il eut pu mettre sur pied une armée formée de vrais soldats, il refoula promptement les hordes sauvages qui avaient violé ses frontières; et quoique perdant la Galatie, quoique l'influence de Rome y réduisit à néant ses efforts obstinés pour y rentrer dans le jeu, en dépit des attaques ouvertes ou des machinations secrètes de ses voisins, et de ses bons amis d'Italie, il laissa, à sa mort (vers 595), son royaume non diminué et prospère<sup>1</sup>. Son frère *Attale II Philadelphie* (mort en 616), fort de l'assistance de Rome, repoussa les attaques du roi de Pont *Pharnacès*, qui voulait s'emparer de la tutelle du fils mineur d'Eumène; et, tuteur à vie lui-même, comme Antigone Doson, il régna au lieu et place de son neveu. Habile, actif, souple au plus haut degré, digne en tout de son nom d'Attalide, il parvint à convaincre le Sénat

159 av. J.-C.

138.

<sup>1</sup> Plusieurs lettres récemment publiées (*Comptes rendus de l'Académie de Munich (Sitzungsberichte)*, 1860, p. 180 et suiv.), lettres adressées par les rois Eumène II et Attale II au prêtre de *Pessinunte*, lequel porte communément le nom d'*Attis* (cf. Polyb., 22, 20), jettent le jour le plus clair sur leurs rapports avec Rome. La première de ces lettres, et la seule datée, se place dans la 34<sup>e</sup> année du règne d'Eumène, au 7<sup>e</sup> jour avant la fin du mois *Gorpieos* [8<sup>e</sup> mois macédonien, vers septembre], en l'an 590 ou 591 de Rome, par conséquent. Eumène y offre au prêtre le secours de ses soldats pour reprendre aux *Pésongiens* (peuplade inconnue) un sanctuaire dont ils se sont emparés. — Dans la seconde, le même Eumène prend parti dans une querelle entre le prêtre et son frère *Aiorix*. Sans aucun doute, ces actes étaient de ceux qui furent dénoncés à Rome en 590 et années suivantes, alors qu'Eumène était représenté comme mettant indument la main dans les affaires gauloises, et prêtant appui à ses partisans en Galatie (Polyb., 31, 6, 9; 32, 3, 5). — Une des lettres de son successeur Attale, au contraire, fait voir ensuite combien les choses sont changées, combien les ambitions royales sont tombées. Le prêtre Attis semble avoir obtenu d'Attale, dans une entrevue à *Apamée*, la promesse d'un nouveau secours armé; mais le roi lui fait savoir que l'affaire mise en délibération au conseil, où assistaient *Athénée* (le frère bien connu d'Attale, sans doute), *Sosandros*, *Ménogènes*, *Chloros*, et d'autres de ses intimes et nécessaires (*ἐννεχισταί*), la majorité, longtemps hésitante, s'est rangée à l'avis émis par Chloros, qu'il convient de ne rien faire avant d'avoir demandé l'attache de Rome; car, admettant qu'on réussit dans l'entreprise, on s'exposerait à en perdre tout le profit, et l'on serait en butte aux soupçons que les Romains ont aussi manifestés contre son frère (Eumène)! [V. *infra*, à l'appendice, A.]

165-163.

164.